

# CHARTRE DES ATELIERS

● **Saison 2017-2018** : du 11 septembre 2017 au 23 juin 2018

● **Adhésion à l'association :**

- 8 € pour toute personne fréquentant un atelier (en plus du tarif de l'atelier) ou pour un membre individuel.
- 2 € pour toute personne inscrite à un stage.
- 25 € pour les associations membres.

Chaque membre adhérent est invité à participer à l'Assemblée Générale de l'association. Pour faire vivre l'Opac, nous avons besoin de bonnes volontés, n'hésitez pas à participer aux commissions qui vous sont ouvertes.

● **Inscription et règlement :**

Les adhésions et paiements des activités s'effectuent de préférence **en début de saison** à l'accueil de l'OPAC. Possibilité de régler en 1 ou 3 fois (chèques encaissés chaque trimestre, adhésion réglée à l'inscription). Les chèques vacances (ANCV) et tickets loisirs (CAF) sont acceptés.

L'inscription à un atelier **vaut pour l'année entière** sauf cas exceptionnel (maladie ou déménagement - sur justificatif). Toutefois, **tout trimestre commencé est dû à l'association.**

Si l'effectif de l'atelier le permet, et avec accord de l'encadrant, il est possible d'intégrer un atelier en cours d'année - le tarif sera calculé au prorata.

L'OPAC se réserve le droit de modifier ou d'annuler un atelier si le nombre d'inscriptions est insuffisant, de déplacer exceptionnellement certains ateliers à l'occasion de manifestations importantes (expositions, ...).

● **Réductions :**

Une réduction de 10% est appliquée dans les cas suivants :

*(réductions non cumulables)*

- à partir de la 2<sup>e</sup> activité pratiquée à l'OPAC *(sur l'activité la moins chère)*
- à partir de la 2<sup>e</sup> personne de la même famille *(même adresse)* - uniquement pour les ateliers
- à partir de la 2<sup>e</sup> inscription de la même famille au sein d'un même stage (non-adhérents)
- pour les adhérents inscrits à un stage
- pour les étudiants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap *(sur justificatif)*
- pour les enfants des salariés et permanents

*A noter : La carte d'adhérent de l'OPAC permet de bénéficier de réductions dans certains magasins spécialisés de l'agglomération briochine.*

● **Horaires d'ouverture :**

L'ouverture des ateliers suit le calendrier scolaire de l'enseignement primaire, cependant des stages peuvent être programmés pendant les vacances.

Les bureaux sont ouverts au public de 14h30 à 18h, du lundi au vendredi.

● **Autres points :**

- Les adhérents mineurs ne sont sous la responsabilité de l'OPAC que pendant la durée des ateliers où ils sont inscrits.
- Les adhérents s'engagent à respecter les horaires des ateliers, les locaux et l'ensemble du matériel mis à disposition ; et dans la mesure du possible, à informer l'Opac en cas d'absence.
- L'OPAC n'est pas responsable des vols ou pertes d'objets au sein des ateliers et des locaux.
- Tout adhérent peut consulter les statuts sur simple demande.
- L'inscription à l'OPAC vaut acceptation de la charte des ateliers.